

VILLE DE BESANÇON
Coordination Administrative

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2004
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 13 mai 2004 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 46), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question n° 16), Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 36), Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 47), Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Patrick BOURQUE (jusqu'à la question n° 46), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à compter de la question n° 1), M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question n° 38), Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'à la question n° 16), M. Didier GENDRAUD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET (jusqu'à la question n°46), M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE- DELEUZE (à compter de la question n° 13), Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 16), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 22), M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 36), Mme Annie MENETRIER (jusqu'à la question n° 1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 13), Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 16), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 22), Mme Danièle TETU, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Frédérique MOZER, Mme Françoise BRANGET, M. Alexandre CHIRIER.

Procurations de vote : Mme Danièle TETU à Mme Sylvie JEANNIN, Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à compter de la question n° 47), Mme Marie-Guite DUFAY à M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 15), M. Jean-Jacques DEMONET à M. Jean-Claude ROY, Mme Jacqueline PANIER à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question n° 46), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Bruno MEDJALDI, M. Patrick BOURQUE à M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 47), Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, M. Franck MONNEUR à M. Michel ROIGNOT (à compter de la question n° 39), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE à Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 15), Mme Catherine PUGET à Mme Claire CASENOVE (à compter de la question n° 47), Mme Françoise BRANGET à M. Jean ROSSELOT, M. Alexandre CHIRIER à M. Pascal BONNET.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à présenter les félicitations du Conseil Municipal à M. l'Adjoint DAHOUI pour la naissance de sa fille Mahé.

Puis il a soumis à l'assemblée la motion suivante :

«Alors que dans les jours précédant le 8 mai 2004, notre pays s'apprêtait à célébrer le 59^{ème} anniversaire de la Victoire sur la barbarie et l'obscurantisme,

Alors que chaque commune préparait les cérémonies pour rendre aux victimes, combattants, résistants de ce 2^{ème} conflit mondial, l'hommage qui leur revenait,

Nous parvenait l'annonce d'odieuses profanations perpétrées contre le cimetière d'Henlisheim, la synagogue de Valenciennes et le monument à la mémoire des combattants israélites tombés au champ d'honneur à Verdun, au cours du premier conflit mondial.

Ces inqualifiables dégradations suscitent notre profonde indignation et appellent la réprobation la plus absolue.

Aussi, le Conseil Municipal de Besançon condamne-t-il avec la plus grande fermeté de tels actes qu'il juge scandaleux et irresponsables,

Il demande que les auteurs de ces ignominies soient recherchés, poursuivis avec détermination et sévèrement condamnés.

Le Conseil Municipal souhaite que de nouveaux moyens puissent être dégagés pour venir renforcer les efforts de mémoire et de pédagogie, gages de respect mutuel et véritable cœur de toute action publique.

Face à cette recrudescence d'actes de racisme et d'antisémitisme, la Ville de Besançon s'engage à mettre prochainement un dossier à disposition des jeunes générations».

Cette motion a été votée à l'unanimité.

Il a invité enfin les membres de l'assemblée à se rassembler le mardi 8 juin prochain à 18 h 30 au gymnase Jean Zay où un hommage sera rendu à Jean Zay, député radical socialiste assassiné par la milice en 1944.

* * * * *
* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal – Représentation de la Ville dans divers organismes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a procédé aux désignations suivantes :

- Jacques MARIOT, Adjoint, et le Directeur du Développement Local de la Ville de Besançon, représentant la Ville au sein de l'Association Cités Patrimoines de Franche-Comté,

- Paulette GUINCHARD-KUNSTLER remplacera Lucille LAMY au Centre de Long Séjour de Bellevaux, et Patrick BONTEMPS au Conseil d'Administration du Collège des Clairs-Soleils.

- 2. Exercice 2004** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

Finances – Ressources budgétaires

- 3. Exercice 2004** – Transferts de crédits

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé les transferts internes en recettes et en dépenses et ceux à intervenir en dépenses d'investissement entre le 11/03/2004 et le 21/04/2004.

- 4. Exercice 2004** – Ouverture de crédits reprises au budget par décisions modificatives – Crédits complémentaires par reprises sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires pour un montant de 72 677 €.

- 5. Ressources budgétaires** – Fixation de tarifs pour l'année 2004-2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs 2004-2005 :

1) Orchestre de Besançon

	Tarifs 2003-2004	Propositions 2004-2005
<i>Billet à l'unité</i>		
* Plein tarif	17,20 €	17,20 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,65 €	12,70 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,10 €	8,10 €
* Sur présentation de la carte «avantage jeunes»	5,55 €	5,60 €
* Animations scolaires	4,00 €	4,00 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<i>Abonnement 3 concerts</i>		
* Plein tarif	44,10 €	44,10 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,45 €	30,45 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,90 €	18,90 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<i>Abonnement 7 concerts</i>		
* Plein tarif	92,40 €	92,40 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	65,80 €	65,80 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,75 €	43,80 €

	Tarifs 2003-2004	Propositions 2004-2005
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Concerts / Animation		
* Billets à l'unité		
- Adultes	12,00 €	12,00 €
- Enfants	6,00 €	6,00 €

2 – École Régionale des Beaux-Arts

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2003/2004	Proposition 2004/2005	2003/2004	Proposition 2004/2005	2003/2004	Proposition 2004/2005
Cycle traditionnel Etudiants permanents	228,50 €	232,00 €	263,85 €	268,00 €	470,35 €	477,00 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	245,00 €	248,00 €	278,00 €	282,00 €	496,30 €	504,00 €
Cours périscolaires	120,95 €	123,00 €	157,05 €	159,00 €	245,00 €	248,00 €

3 – Conservatoire National de Région de Besançon

a) Droits d'inscription

Tarifs applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3^{ème} comprise).

DISCIPLINES	Besançon	CAGB	Départ.	Autres
* Chant choral sans Formation Musicale	37 €	37 €	37 €	37 €
* Eveil musical				
* Formation musicale seule	81 €	117 €	200 €	278 €
* Ateliers de pratiques collectives				
* Formation musicale + instrument				
* Instrument seul				
Cycle 1 + Cycle 2	187 €	259 €	315 €	346 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	213 €	315 €	360 €	396 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes : Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin-Percussion				
Cycle 1 + Cycle 2	285 €	343 €	398 €	431 €
Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	315 €	399 €	444 €	479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre				
Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique	187 €	259 €	315 €	346 €
Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre				

* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,50 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

b) Adaptation des droits aux revenus des familles

Il est prévu une exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives», pour les élèves de moins de 18 ans en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire et non titulaire d'une bourse d'État.

* Quotient familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF ≤ 225 €	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 € < QF < 266 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 € < QF < 326 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 € < QF < 385 €	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

c) Location des instruments - Année scolaire 2004 / 2005

Alto - violon	14 € /mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 € /mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 € /mois

Garanties d'emprunts

6. **SAIEMB** – Aménagement de bureaux destinés à l'AUDAB Hôtel Jouffroy, 1 rue du Grand Charmont à Besançon – Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 273 000 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

N'ont pas pris part au vote M. FUSTER, M. LOYAT, M. BOURQUE, M. BAUD.

7. **SAFC** – Changement d'usage de 10 logements 2 rue du Luxembourg et 16 avenue Ile de France à Besançon – Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 170 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

N'ont pas pris part au vote Mme POISSENOT, M. LOYAT, M. BAUD, M. FUSTER.

Subventions

8. Vie Associative – Première répartition de subventions 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Versé 2003	Proposition Commission 2004
Associations de Quartier et Comités de Quartier		
APIM (journal quartier de Montrapon)	3 000 €	3 000 €
La Passerelle (journal quartier de Planoise)	3 000 €	3 000 €
Bouge Toi !	750 €	750 €
La Colline de Tilleroyes	800 €	800 €
La Combe Saragosse	1 100 €	1 100 €
La Commune Libre de Saint-Ferjeux	4 600 €	4 600 €
Loisirs et Culture de Saint-Claude	150 €	150 €
La Maison de Velotte	600 €	7 000 €
Palente village	300 €	400 €
Planoise Avenir	300 €	300 €
Tambour Battant	2 300 €	1 500 €
La Torcolienne	300 €	300 €
Comité de Quartier de Bregille	9 150 €	9 150 €
Comité de Quartier des Chaprais	1 000 € + 300 €	1 000 €
Comité de Quartier des Montboucons	800 €	800 €
Comité de Quartier de Planoise	2 300 €	2 300 €
Comité de Quartier des Prés de Vaux	1 500 €	1 500 €
Comité de Quartier de Saint-Claude	27 200 €	27 200 €
Comité de Quartier des Torcols-Chailluz	450 €	500 €

Associations	Versé 2003	Proposition Commission 2004
Anciens Combattants		
Anciens Combattants d'Afrique du Nord	150 €	150 €
Union Départementale des Anciens Combattants Français Musulmans et leurs Enfants (UD. ADFMAE)	250 €	250 €
Association 25 des Droits des Rapatriés d'Afrique du Nord (DRAN)	400 €	400 €
Fédération Nationale des Combattants de moins de vingt ans	150 €	150 €
Mémoire de la Résistance du Doubs	400 €	400 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	0 €	450 €
Loisirs et nature		
Les amis de la Nature	600 €	600 €
Besançon Auto Miniatures	300 €	300 €
Club Photos de Planoise	300 €	300 €
Centre Culturel Espéranto	400 €	400 €

Associations	Versé 2003	Proposition Commission 2004
GRAPPM/ARSA	300 €	300 €
Les Nyctalopithèques	150 €	150 €
Les Spiteurs Fous	150 €	150 €
SHAG	700 €	700 €
Groupe Spéléo du Doubs	1 200 €	1 200 €
A.B.C. Echecs	1 500 €	1 500 €
La Tour Prend Garde	3 000 €	3 000 €
AUB (Association des Usagers de la Bicyclette)	300 €	320 €
La Voie de Fleurs	400 €	400 €
Caritatifs, humanitaires et citoyen		
Afriqu'energie (Les Gravier Blancs)	500 €	600 €
Amitiés Franche-comté Arménie	300 €	300 €
Ligue des Droits de l'Homme	760 €	760 €
MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples	1 100 €	1 300 €
OR.GE.CO.	1 500 €	1 500 €
Réseau Citoyenneté Développement RE.CI.DEV.	2 000 €	2 000 €
Franche-Comté Consommateurs	1 500 €	1 500 €
UFC QUE CHOISIR	1 500 €	1 500 €
ADPC Association Départementale de Protection Civile du Doubs	2 000 €	2 000 €
Divers		
SPA	4 600 €	4 600 €
CORPO IUT GEA		150 €
Total		92 680 €

N'ont pas pris part au vote M. MEDJALDI, Mme GEIGER, Mme SCHIRRER, Mme PRESSE, Mme TISSIER, M. DUMONT.

9. Subventions aux associations à caractère social – Première répartition 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2003	Propositions 2004
A.A.B. - Association des Autistes de Besançon		1 000 €
A.A.H. - Aides Alimentaires et Humanitaires (Epicerie Sociale : les Quatre Saisons) Brulard Ensemble	760 €	700 €
A.D.A.P.A.S.E. - Association d'Entraide entre les Pupilles et les Anciennes Pupilles de l'Etat et de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Doubs Azur 25	1 000 €	920 €
A.D.D.S.E.A. Double Ecluse - Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte Centre de la Double Ecluse	11 000 €	11 000 €
A.F.B. - Association des Familles de Besançon	2 800 €	2 800 €

Associations	Subventions 2003	Propositions 2004
A.F.C.A.R. - Association Franc-Comtoise pour l'Assistance aux Réfugiés	310 €	310 €
A.F.T.C. Association des Familles des Traumatisés Crâniens		1 000 €
A.G.I.R. abcd - Association Générale des Intervenants Retraités	2 290 €	2 290 €
A.L.E.P.H. - Accès au Logement et Participation des Habitants	7 000 €	7 000 €
A.P.F. - Association des Paralysés de France	1 500 €	1 500 € + projet spectacle 1 500 €
A.S.C.H - Association Socio-Culturelle pour Handicapés	1 200 €	1 200 €
Antenne Petite Enfance	1 220 €	1 220 €
Association Comtoise des Sourds	600 €	600 €
Association Départementale des Conjointes Survivants	600 €	600 €
Association Jean Eudes - Blanchisserie du Refuge		692 €
Association Française de Chiens de Guide pour Jeunes Handicapés Visuels - MIRA France	1 000 €	1 500 €
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	6 500 €	6 500 €
Banque Alimentaire du Doubs		4 000 €
La Buanderie - Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux La Buanderie	4 600 €	8 000 €
C.I.D.F. - Centre d'Information sur les Droits des Femmes	9 150 €	9 150 € (dont 3 457 au titre du Contrat de Ville)
Club Amitiés des Oiseaux - Association des Retraités		400 €
Été comme Hiver - Boutique Accueil de Jour Été comme Hiver	20 000 €	20 000 €
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite Les Amis de Bellevaux	400 €	400 €
FLOREAL - Association d'Aide aux Handicapés Psychiques		1 000 €
Foyer de la Cassotte	13 000 €	13 000 €
GENEPI	710 €	710 €
Grigri l'Antigris	1 200 €	1 600 €
Invités au Festin	4 575 €	4 575 €
J.O.C. - Jeunesse Ouvrière Chrétienne	1 200 €	1 200 €
Mouvement du Nid	3 548 €	3 000 €
O.R.P.A.B.	18 750 €	18 750 €
Page Argentée - Club du 3ème Age Clairs-Soleils	400 €	400 €
Porte Ouverte	3 820 €	3 820 €
Restaurants du Coeur		900 €
Secours Populaire Français	4 500 €	5 000 €
Service d'Entraide Frédéric Ozanam - Société Saint-Vincent de Paul	460 €	460 €
Solidarité Femmes	9 000 €	9 000 €
S.O.S. Amitié	2 300 €	2 300 €
U.F.C.S. - Union Féminine Civique et Sociale	1 150 €	1 000 €
U.N.A.F.A.M. - Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux	1 300 €	1 300 €
A.L.E.D.D. - Association pour Loisirs des Enfants Différents		6 000 €
I.R.V. - Institut Régional du Vieillessement		1 000 €

Associations	Subventions 2003	Propositions 2004
Ecole de la Croix Rouge		1 500 €
TOTAL		160 797 €

N'ont pas pris part au vote Mme PRESSE, Mme POISSENOT, M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR.

10. Contrat de Ville – Volet Emploi/Insertion - Subventions aux structures d'insertion par l'activité économique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- Alternative-Chantiers - Réalisation de chantiers de restauration du patrimoine et ateliers décors : 21 371 €

- Acqua-Vert - Entretien et restauration d'ouvrages en rapport avec la gestion de l'eau potable : 5 279 €

- Syneco - Construction, pose de maisons ossature bois : 6 724 €

- Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel) - Activités agricoles, maraîchères et biologiques: 12 913 €

- Intermed - Association intermédiaire de mise à disposition de personnel: 31 676 €

- Gare/Btt - Activités de bâtiment, sous-traitance industrielle, tri sélectif : 33 070 €

- Btti : Travail temporaire d'insertion : 10 394 €

- Blanchisserie du Refuge (Association Jean Eudes) - Blanchisserie, entretien et repassage : 7 263 €

- BTS Blanchisserie - Blanchisserie industrielle : 9 414 €.

11. Écoles maternelles et primaires – Subventions aux classes transplantées ou de découverte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Ecoles	Lieu de séjour	Date de séjour	Nombre d'élèves prévus	Nombre de journées	Montant de la subvention
Primaire Rosemont, CM1 et CE2-CM2	Agde	10 au 15/05/2004	48	6	2 396,16 €
Primaire Rosemont, les 2 CP et la CLAD	Rochejean	10 au 15/05/2004	35	6	1 747,20 €
Primaire Curie, CE1 et CE2	Levier	10 au 14/05/2004	31	5	1 289,60 €
Maternelle Montrapon	Rochejean	7 et 8/06 2004	23	2	382,72 €
Primaire Bourgogne, CM1, CM2 et CLIS	Levier	27 au 29/11/2003	45	3	1 123,20 €

Ecoles	Lieu de séjour	Date de séjour	Nombre d'élèves prévus	Nombre de journées	Montant de la subvention
Primaire Bourgogne, CM2-CM1-CHAM	Levier	12 au 17/01/2004	20	6	998,40 €
Primaire Bourgogne, CE2 et CE1	Levier	15 au 17/01/2004	39	3	973,44 €
					8 910,72 €

12. Education – Attribution de subventions – 1^{ère} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- CFPPA Châteaufarine : 800 € pour le chantier-école du parc de la Grange Huguenet.

- École maternelle Lamartine : 200 € pour un déplacement parents/enfants au Musée des Maisons Comtoises.

- Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale : 153 € (aide au fonctionnement).

- PEP/SAPADEMA (Service d'Aide Pédagogique A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés) : 1 525 € pour assistance scolaire aux enfants absents temporairement de l'école en raison de maladie.

M. le Maire, Mme GEIGER et M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

13. Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
Rattrapage exceptionnel en 2004				
<i>Premier secteur</i>				
130, Grande Rue	SARL ARTIMEST 16, Chemin des Trulères 25000 Besançon	14 268 €	10 %	1 426 €
TOTAL	1 dossier	14 268 €		1 426 €
<i>Troisième secteur</i>				
2, bis Pl. Jean Cornet	M. RICBOURG Bernard 2 bis, Place Jean Cornet 25000 Besançon	48 363 €	20 %	9 672 €
TOTAL	1 dossier	48 363 €	-	9 672 €
<i>Sixième secteur</i>				
5, rue des Boucheries	M. GRESET Alain 34, rue de la vie au Loup 25870 Châtilion-le-Duc	5 985 €	20 %	1 197 €
TOTAL	1 dossier	5 985 €	-	1 197 €

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
<i>Septième secteur</i>				
4, rue du Petit Charmont	Mlle MUIN Pascale 23 b, rue Richebourg 25000 Besançon	2 395 €	20 %	479 €
15, rue du Petit Charmont	M. BULIARD Jacques Rue de l'Eglise 25680 Avilley	6 286 €	20 %	1 257 €
5, rue des Frères Mercier	M. MORRO Jacques 5, rue des Frères Mercier 25000 Besançon	12 091 €	20 %	2 418 €
13, rue de Vignier	M. LEAL-CARVALHO Fabrice 13, rue de Vignier 25000 Besançon	4 376 €	20 %	875 €
TOTAL	<i>4 dossiers</i>	25 148 €	-	5 029 €
EN COURS				
<i>Huitième secteur</i>				
14, rue Pasteur	GESTRIM 25, rue Proudhon – BP 193 25015 Besançon Cedex	7 894 €	20 %	1 578 €
6, rue Emile Zola	CENTURY 21 3, rue Proudhon 25000 Besançon	11 775 €	20 %	2 355 €
TOTAL	<i>2 dossiers</i>	19 669 €		3 933 €
TOTAL GENERAL	<i>9 dossiers</i>	113 433 €		21 257 €

14. Secteur Relations Internationales – Attribution de bourses aux projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association Sportive du Collège Clairs-Soleils - section Handisport, pour son projet de voyage à Athènes (ouverture des Jeux Paralympiques).

- 1 500 € à l'Association Qui Rit Court, pour ses actions de prévention sur le SIDA dans une dizaine de villages du Cameroun et ce, en collaboration avec une association sur place. Le projet aura lieu de mai à novembre 2004.

- 1 050 € à l'Association The Serious Road Trip - Connexion Humanitaire Bisontine, pour son projet de diffusion dans les villages aux alentours de Pitesti (Roumanie) d'un spectacle de cirque préparé par les enfants de Pitesti et les membres de l'association bisontine.

- 1 000 € à l'AROEVEN, (Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation Nationale) pour son projet de rencontres européennes de jeunes, sur le thème de «l'élargissement de l'Europe d'Ouest en Est et la Coopération Nord-Sud, vus par les jeunes Européens».

- 750 € à l'Association AGICS, pour son projet de promotion de la langue française au Vietnam auprès d'un jeune public d'origine modeste de la région de Saïgon.

- 600 € à l'Association SAV'AFRICA, pour son projet éducatif en faveur des jeunes du village d'Oban, au Cameroun, à travers l'aménagement de l'école, en juillet 2004.

- 500 € au Lycée professionnel Tristan Bernard, pour son projet d'organisation de stages professionnels en Grande Bretagne pour 4 élèves de Bac Pro Commerce.

- 500 € à l'Association Astronomique de Franche-Comté, pour son projet d'observations astronomiques au Pérou, en collaboration avec des équipes américaine et péruvienne.

- 500 € au Mouvement du Nid, pour son projet d'accueil à Besançon d'une représentante d'une association bulgare oeuvrant pour l'aide d'urgence aux femmes victimes de trafics, afin de travailler ensemble sur un projet d'accompagnement des prostituées étrangères (notamment bulgares) de Besançon.

15. Secteur Relations Internationales – Attribution de subventions aux établissements d'enseignement et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 204 € au Lycée Pasteur pour le déplacement de 19 élèves à Arezzo (Italie) du 14 au 21 février 2004 (échange scolaire)

- 1 220 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à Holmfirth (Angleterre) du 4 au 14 mai 2004

et

- 490 € au Collège Proudhon pour l'accueil de 35 élèves de Holmfirth du 10 au 17 juin 2004 (échange scolaire)

- 234 € à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 19 janvier au 6 février 2004

et

- 210 € à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour l'accueil de 5 élèves de Kuopio du 15 mars au 2 avril 2004 (échange professionnel)

- 402 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 23 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 25 mars au 1^{er} avril 2004 (échange scolaire)

- 300 € au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 28 élèves à Böblingen (Allemagne) du 20 au 26 mars 2004 (échange scolaire)

- 200 € au Lycée Haag pour le déplacement de 28 élèves à Hassloch (Allemagne) du 12 au 19 mai 2004 (échange scolaire)

- 308 € au Collège Stendhal pour l'accueil de 22 élèves de Fribourg en Brisgau (Allemagne) du 26 mars au 2 avril 2004

et

- 161 € au Collège Stendhal pour le déplacement de 21 élèves à Fribourg du 7 au 14 mai 2004 (échange scolaire)

- 483 € au Collège Lumière pour le déplacement de 21 élèves à Bielsko-Biala (Pologne) du 27 mars au 4 avril 2004

et

- 368 € au Collège Lumière pour l'accueil de 23 élèves de Bielsko-Biala du 12 au 19 mai 2004 (échange scolaire)

- 379 € au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 38 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 25 mars au 2 avril 2004 (échange scolaire)

- 700 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 13 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 4 au 11 février 2004

et

- 208 € au Lycée Pergaud pour l'accueil de 13 élèves de Huddersfield du 25 mars au 1^{er} avril 2004 (échange scolaire)

+ 336 € à l'association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Besançon pour l'accueil de 24 personnes de l'école de musique de Tver (Russie) du 12 au 18 avril 2004 (échange musical).

N'ont pas pris part au vote Mme SCHIRRER, M. BAUD, Mme CHAVIN-SIMONOT, M. ALAUZET, M. MONNEUR, M. DUMONT, Mme BALLOT, Mme LAMY, M. GHEZALI, Mme TISSIER.

16. Info Point Europe Franche-Comté – Manifestations organisées en 2004 - Remise de prix aux lauréats des questionnaires-jeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de prix aux lauréats des jeux organisés par l'IPE (le 9 avril dans le cadre de la journée consacrée à l'élargissement : prix de 200 €, le 9 mai dans le cadre d'une finale régionale du jeu EUROMIND : prix de 200 € et dans le cadre de la Foire Comtoise, jeu sur le parlement européen et la Grèce : prix 500 €).

17. Subventions aux associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

1 – Subventions pour gestion d'équipements sportifs

		2003	2004
BRC OMNISPORTS	Entretien complexe Trépillot	6 555) 17 500
BRC TENNIS		10 976) globalisé
CENTRE CROPPET	Bâtiments route de Gray	24 392	24 392
DOJO FRANC COMTOIS	Dojo rue des Chalets	1 174	1 174
LA SAINT CLAUDE	Salle de gymnastique	1 174	1 174
POLE DES MONTBOUCONS	Financement fonctionnement	60 980	60 980
SNB OMNISPORTS	Locaux omnisports Port Joint	5 107	5 107
SNB OMNISPORTS	Piscine avenue de Chardonnet	16 769	16 769
US PRES DE VAUX	Traçage des terrains		300
VOLANT BISONTIN	Siège social rue de Chalezeule	900	900
TOTAL		128 027	128 296

2 – Participation aux compétitions nationales des sports collectifs

		Automne 2003	Printemps 2004
AS PALENTE ORCHAMPS	Hand ball féminines N2	1 905	1 905
BBCD	Basket féminines N3	1 905	1 905
BRC TENNIS	Tennis masculins 3 ^{ème} division	839	839
BRC FOOT Association	Football féminines D3	5 335	5 335
BVB	Volley masculins N2, féminines N3	7 241	7 241
ESB F	Hand ball féminines N1	5 335	5 335
ESB M	Hand ball masculins N3	1 905	1 905
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby Fédérale 3	5 335	5 335
PSB TENNIS DE TABLE	Tennis de table masculins		686
TOTAL		29 800	30 486

3 – Organisation de manifestations et subventions exceptionnelles

		Proposé
ORGANISATION DE MANIFESTATIONS		
Association des Sports de Glace	Championnat patinage synchronisé	400
AS Municipaux Besançon	1 ^{er} Trail des Forts	3 000
AS Palente Orchamps Hand	Parrainage match Nice	3 500
BRC Omnisports	Centenaire BRC	1 000
Centre Ecole Parachutisme	Coupe de France voile contact	300
Comité départemental Volley	Interzones de volley	150
Entre Temps	Manifestation Le Temps d'un Bloc	300
ESB M	Parrainage match Belfort	4 500
FF Sport Universitaire CRSU	Championnat France badminton	750
France Iron Tour	Départ du 10 ^{ème} Iron Tour	20 000
Franche Comté Judo	Open de Judo 2003	1 000
Golf de Besançon	Open de Golf 2004	1 000
La Cita	Championnat national GRS -FSCF	300
Olympique Bisontin	Tournoi de la Boucle	500
Olympique Bisontin	Parrainage match St-Dié	4 500
SC Clemenceau	Tournoi de jeunes	2 000

UNSS	Championnat de France 2003	300
Volant Bisontin	Trophée de France 2003	215
	TOTAL MANIFESTATIONS	43 715
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
ANB Avenir Natation Besançon	Achat sono natation synchronisée	2 000
Corpo IUT GEA	Journée à Sochaux enfants malades	300
OMS	G. HAYE au Marathon des Sables	500
Pétanque Franc Comtoise	Ecole de jeunes	200
Roller Hockey	Achat filets buts	455
	TOTAL EXCEPTIONNELLES	
		3 455

4 – Subventions de fonctionnement au sport amateur

	Automne 2003	Printemps 2004
CANOE KAYAK Comité Départemental	2 020	2 020
CYCLISME Comité Départemental	2 020	2 020
MULTISPORTS Comité Départemental Olympique Sportif	2 020	2 020
TENNIS DE TABLE Comité Départemental	2 020	2 020
VOLLEY BALL Comité Départemental	2 020	2 020
ASSOCIATION des Sports de glace Besançon	750	1 000
BESANCON SKATING CLUB	3 040	4 310
BESANCON COMTE HOCKEY CLUB	750	750
	14 640	16 160

5 – Subventions de fonctionnement au sport amateur

SUBVENTIONS SPORT AMATEUR 2004

O.M.S.	N°	N°	CLUB ou SECTION	Discipline	Valeur du point : 20,60 €	Nb. Licenc.	Foot Eq. Sen.	Eq. Jeu.	Coef.	Cotation	Montant subvention 2004	Rappel subvention 2003	1er VERSEMENT DELIBERATION 13 MAI 2004
3	12551	1228	AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF		122				FORFAIT	600 €		600,00 €
4	33886	1270	AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise		24				FORFAIT	630 €		630,00 €
6	3320		AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme		58				FORFAIT	200 €		200,00 €
11	9734		ASA SEQUAMIE	Sport Automobile		133				FORFAIT	200 €		200,00 €
16	243159	0	ATSCAB	Bowling		202				FORFAIT	100 €		100,00 €
24	12041	1225	BESANCON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme		90				FORFAIT	200 €		200,00 €
25			BESANCON DANSES SPORTIVES	Danse sportive		21				FORFAIT	0 €	Nouveau	60,00 €
31	11921	1205	BOUSBOITTE (La)	Gymnastique FSCF		123				FORFAIT	785 €		785,00 €
35	14816	1193	BUC	* Omnisports						FORFAIT	700 €		700,00 €
				Aikido		31							
				Boxe française		23							
				Escrime		63							
				Montagne escalade		36							
				Plongée		110							
				Tennis		96							
39	10867	1247	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme		349				FORFAIT	370 €		370,00 €
---	12364	12364	CENTRE MEDICO SPORTIF (O.M.S.)	---		211				FORFAIT	1 750 €		1 750,00 €
41	9676	1222	CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF		638				FORFAIT	450 €		450,00 €
44	11856	1186	CLUB ALPIN FRANCAIS	Montagne randonnée		635 (bisontins)				FORFAIT	4 300 €		4 300,00 €
47	12977	1222	DISTRICT PETANQUE	Pétanque		43				FORFAIT	548 €		548,00 €
51			DYNAMIQUE BISONNINE	Gymnastique FSCF		408				FORFAIT	200 €		200,00 €
58	12424	1221	ETRIER BISONNIN	Equitation		140				FORFAIT	110 €		110,00 €
69	14860	1208	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF		19				FORFAIT	550 €		550,00 €
85			PSB	Billard		34				FORFAIT	60 €		60,00 €
93	17478	0	SNOOKER CLUB	Billard		269				FORFAIT	100 €		100,00 €
96	7894	7898	TOUR PRENDS GARDE (La)	Echecs		3767 (bisontins)				FORFAIT	965 €		965,00 €
99	10175	1265	UNSS	Sport Scolaire/universitaire		1695				FORFAIT	3 500 €		3 500,00 €
100	12254	20787	USEP	Sport Scolaire/universitaire						FORFAIT	3 500 €		3 500,00 €
TOTAL FORFAITS											19 813 €	19 558 €	19 813,00 €

CLUBS SUBVENTIONNES A LA COTATION

1	56277	1250	ADORR	Course d'Orientation		17			0,33	561	115 €		101 €
5	15158	1194	AMICALE CYCLISTE BISONNINE	Cyclisme		66			1,00	66,00	1 359 €		1 627 €
7	47531	48258	ANB	Natation		378			1,00	378,00	7 786 €		7 127 €
8	13768	1213	AQUA SPORT	Plongée		91			0,33	30,03	618 €		652 €
9	12253	1226	ARC CLUB	Tir à l'Arc		32			1,00	32,00	659 €		700 €
10	40190	33666	ARCHERS DU C.S.A.M.B. (Les)	Tir à l'Arc		82			1,00	82,00	1 689 €		1 812 €
12			ASEB	Roller Skate		44			1,00	44,00	906 €		906 €
13	56273	1217	ASGB	Patinage Artistique		173			1,00	173,00	3 563 €		2 616 €
14	11883	1185	ASPTT	* Omnisports							13 545 €		10 500 €
				Badminton		90			1,00	90,00	1 854 €		
				Course sur route		161			1,00	161,00	3 376 €		
				Cyclisme		89			1,00	89,00	1 833 €		
TOTAL FORFAITS											19 813 €	19 558 €	19 813,00 €

SUBVENTIONS SPORT AMATEUR 2004

OMS	TIER	CAN	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb. Licenc.	Foot Eq. Sen.	Eq. Jeu.	Coef.	Cotation	Montant subvention 2004	Rappel subvention 2003	1er VERSEMENT DELIBERATION 13 MAI 2004
15			ATHLETIC CLUB	Athlétisme	20			moins d'un an	0	0	nouveau club	0,00 €
17	12269	1261	BALISE 25	Course d'Orientation	88			1,00	29,04	598 €		299,00 €
18	11668	1248	BASE BALL CLUB	Base Ball	33			1,00	33,00	679 €		339,50 €
19	181	1216	BBGD	Basket	376			1,00	376,00	7 745 €		3 872,50 €
20	4524	0	BESANCON ATHLETIC CLUB (BES AC)	Basket	89			1,00	89,00	1 833 €		916,50 €
21	56285	1235	BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe Anglaise	54			2,00	108,00	2 224 €		1 112,00 €
22	243176	0	BESANCON BTS(Boxe Totale Shidokan)	Full Contact	82			0,33	27,06	557 €		278,50 €
23			BESANCON COMTE HOCKEY CLUB	Hockey sur glace	113			1,00	113,00	2 327 €		1 163,50 €
26	49258	41396	BESANCON ESCRIME CLUB	Escrime	33			1,00	33,00	679 €		339,50 €
27	243164		BESANCON GYMNASTIQUE RYTHM.	* Omnisports						7 866 €		3 934,00 €
				Gymnastique loisir	58			1,00	58,00	1 194 €		
				Gymnastique rythmique	162			2,00	324,00	6 674 €		
28	41955	46944	BESANCON HAND BALL CLUB	Handball	arrêt							0,00 €
29	12966	1237	BESANCON RACING CLUB	* Omnisports						8 333 €		4 166,50 €
29				Basket	134			1,00	134,00	2 760 €		
29				Cyclisme	34			1,00	34,00	700 €		
29				Escrime	154			1,00	154,00	3 172 €		
29				Tennis	404			0,15	60,60	1 248 €		
29				Tennis de Table	22			1,00	22,00	453 €		
30	49293	1243	BESANCON TRIATHLON	Triathlon	95			1,00	95,00	1 957 €		978,50 €
			BHC	Hockey sur glace	arrêt							0,00 €
31	11921	1205	BOUSBOTTE (La)	* Omnisports						762 €		381,00 €
				Foot	21			1,00	30,00	618 €		
				Tennis de Table	7			1,00	7,00	144 €		
32	12047	1237	BRC FOOT	Foot	507			1,00	380,00	7 828 €		3 914,00 €
33	25542	23694	BREGILLE (A.S.C.C.)	Handisport torball	25			1,00	25,00	515 €		257,50 €
34	20039	19328	BSC	Patinage Artistique	191			1,00	191,00	3 934 €		1 967,00 €
37	12341	1239	BUDO CLUB	Judo	73			0,33	24,09	496 €		248,00 €
38	1206	1206	BVB	Volley	113			1,00	113,00	2 327 €		1 163,50 €
42			CLAIRS SOLEIL BASKET CLUB	Basket	20			1,00	20,00	412 €		206,00 €
43	13575	32922	CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Foot	462			1,00	310,00	6 386 €		3 193,00 €
			CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	arrêt							0,00 €
45	11872	1191	CPB	Lutte	251			1,00	251,00	5 170 €		2 585,00 €
48	12363	7872	DOJO FRANC COMTOIS	* Omnisports						4 513 €		2 256,50 €
				Aikido				0,33	0,00	0 €		
				Judo	664			0,33	219,12	4 513 €		
				Karaté				0,33	0,00	0 €		
49	32271	6619	DON OUICHOTTE (A.S.)	Foot	70			3,00	711,00	1 442 €		721,00 €
50	43371	1231	DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	237			2,00	78,00	1 606 €		7 323,00 €
51			DYNAMIQUE BISONNINE	Gymnastique rythmique	39			0,33	50,49	992 €		803,00 €
53	52954	0	ENTRE-TEMPS	Escalade	153			1,00	312,00	6 427 €		520,00 €
54	32849	28175	ESB F.	Handball	312			1,00	191,00	3 934 €		3 213,50 €
55	29260	1192	ESB M.	Handball	191			1,00	191,00	3 934 €		1 967,00 €
56	243184	0	ESPOIR CLUB DE BESANCON	Foot	30			1,00	30,00	618 €		309,00 €

SUBVENTIONS SPORT AMATEUR 2004

S/O	S/N	S/O	S/N	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb. Licenc.	Foot Eq. Sen.	Eq. Jeu.	Coef.	Cotation	Montant subvention 2004	Rappel subvention 2003	1er VERSEMENT DELIBERATION 13 MAI 2004
57	14857	1263		ETOILE SPORTIVE ST FERJEUX	*Omnisports						1 629 €	1 632 €	814,50 €
					Cyclisme	37			1,00	37,00	762 €	721 €	
					Tennis	121			0,15	18,15	373 €	365 €	
					Tennis de Table	24			1,00	24,00	494 €	556 €	
60				FOOT ET LOISIRS CLAIRS SOLEILS	Foot	46	2		1,00	20,00	412 €		206,00 €
61	14862	1229		FRANCAISE (La)	Haltérophilie	153			1,00	153,00	3 151 €	3 955 €	1 575,50 €
62				FRANCHE COMTE DANSE SPORTIVE	Danse sportive	16			moins d'un an		0 €	0 €	0,00 €
63	20584	17668		FRANCHE COMTE JUDO	Judo	103			0,33	33,99	700 €	720 €	350,00 €
64	46117	41693		FULL CONTACT	Boxe Américaine	39		pas attest.	1,00	39,00	803 €	721 €	401,50 €
65	22115	1298		IKS A.S.E.P.	Karaté	123		pas attest.	0,33	40,59	836 €	1 074 €	418,00 €
66	11671	1218		INDEPENDANTE COMTOISE	*Omnisports						10 856 €	10 258 €	5 428,00 €
					Gymnastique	155			2,00	310,00	6 386 €	6 262 €	
					Gymnastique loisir	217			1,00	217,00	4 470 €	3 996 €	
67	57880	0		JEUNES FOOTBALLEURS DE PALENTE	Foot	18	1		1,00	10,00	206 €	412 €	103,00 €
68				JEUNES TURCS BESANCON	Foot	24	1		0,33	30,00	618 €	135 €	309,00 €
70	17972	9840		JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	15			0,33	4,95	101 €	135 €	50,50 €
71	39593	38880		JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	59			0,33	19,47	401 €	475 €	200,50 €
72	51924	44740		KARATE SPORT 25	Karaté	68			0,33	22,44	462 €	509 €	231,00 €
73	60202	0		MEDUSE	Plongée	71			0,33	23,43	482 €	482 €	241,00 €
74	52828	1198		MONTRAPON (A.S.C.)	Foot	134	3		1,00	120,00	2 472 €	4 326 €	1 236,00 €
75	1184	1184		OLYMPIQUE BISONNIN	Rugby	242			1,00	242,00	4 985 €	4 161 €	2 492,50 €
76	12260	1214		ORCHAMPS PALENTE A.S.	Foot	96	0	4	1,00	40,00	824 €	1 030 €	412,00 €
77	56422	7721		PALENTE ORCHAMPS H.B.	Handball	170			1,00	170,00	3 502 €	3 213 €	1 751,00 €
				PISTOLIERS DE BESANCON	Tir	arrêt			1,00		2 142 €	2 142 €	0,00 €
81	13841	13731		PKA	Karaté	190			0,33	62,70	1 291 €	1 400 €	645,50 €
82	50628	50356		PLANOISE SAINT FERJEUX	Foot	203	3	4	0,33	130,00	2 678 €	3 708 €	1 339,00 €
83	6628	0		PORTUGAIS DE BESANCON (A.S.)	Foot					0,00	0 €	618 €	0,00 €
84	12672	0		PRES DE VAUX (U.S.)	Foot	226	3	9		180,00	3 708 €	3 090 €	1 854,00 €
85	14211	1232		PSB	*Omnisports						9 222 €	9 622 €	4 611,00 €
					Aikibudo	37		pas attest.	0,33	12,21	257 €	270 €	
					Foot	409	3	15		240,00	4 944 €	4 738 €	
					Handball	56			1,00	56,00	1 153 €	1 277 €	
					Judo	145			0,33	47,85	985 €	1 305 €	
					Tennis	278			0,15	41,70	859 €	1 001 €	
					Tennis de Table	50			1,00	50,00	1 030 €	1 091 €	
86	11330	1238		RING OLYMPIQUE BISONNIN	Boxe Anglaise	64			1,00	128,00	2 636 €	3 584 €	1 318,00 €
87	56287	50828		ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	77			1,00	77,00	1 586 €	1 648 €	793,00 €
88	12671	9843		SAINT CLAUDE (La)	*Omnisports						15 778 €	13 224 €	7 889,00 €
					Gymnastique	344			2,00	688,00	14 172 €	12 318 €	
					Gymnastique loisir	78			1,00	78,00	1 606 €	906 €	
89	37736			SATELLITE	*Omnisports						1 462 €	618 €	731,00 €
					Boxe Anglaise	21			2,00	42,00	865 €		
					Boxe française	29			1,00	29,00	597 €	618 €	0,00 €
90				SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	31			moins d'un an		0 €		0,00 €
91	36375	14505		SHOTOKAN (Le)	Karaté	80			0,33	26,40	543 €	645 €	271,50 €
92	2557	1219		SNB	*Omnisports						10 629 €	10 629 €	4 881,50 €
					Aviron	133			2,00	266,00	5 479 €	6 839 €	
					Canoe Kayak	208			1,00	208,00	4 284 €	3 790 €	

SUBVENTIONS SPORT AMATEUR 2004

OMS	TIERS	CAN	CLUB ou SECTION	Discipline	Nb. Licenc.	Foot Eq. Sen.	Eq. Jeu.	Coef.	Cotation	Montant subvention 2004	Rappel subvention 2003	1er VERSEMENT DELIBERATION 13 MAI 2004
94			SOCIETE DE TIR DE BESANCON	Tir	171			1,00	171,00	3 522 €		1 761,00 €
95	12257	775	TENNIS DE TABLE DE PLANOISE	Tennis de Table	18			1,00	18,00	370 €	412 €	185,00 €
97	233667	0	TURQUE DE BESANCON (A.S.C.)	Foot	28	1			30,00	618 €	618 €	309,00 €
			UFFEB		arrêt						2 060 €	0,00 €
			UTINAM		arrêt			1,00			1 071 €	0,00 €
101	5589	1234	VELOTTÉ (A.S.C.)	Foot	242	3	7		160,00	3 296 €	3 090 €	1 648,00 €
102	15309	1223	VOLANT BISONITIN	Badminton	139			1,00	139,00	2 863 €	3 749 €	1 431,50 €
TOTAL COTATIONS											210 455 €	109 436,00 €
TOTAUX											230 013 €	129 249,00 €
TOTAUX											238 685 €	

18. Contrats d'objectifs pour les sports collectifs de haut niveau – Ajout d'un critère «Europe» pour mieux prendre en compte le statut européen des clubs bisontins

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de modifier les contrats d'objectif pour les sports collectifs de haut niveau en y intégrant un critère «Europe», ce qui se traduira par l'attribution à une équipe qualifiée pour une coupe d'Europe d'une bonification forfaitaire de 55 000 € en complément du montant annuel de sa subvention actuelle (dotation de base + dotation animation + dotation formation),

- a autorisé M. le Maire à signer les avenants à intervenir avec les clubs concernés,

- a décidé d'attribuer dans ce cadre à l'ESB «F» une subvention de 55 000 € au titre de la saison 2003-2004.

Sports

19. Tour de France 2004 – Accueil de l'étape contre la montre du 24 juillet 2004 – Organisation générale et programme des manifestations – Financement et demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'accueil de l'étape Tour de France, le programme des différentes opérations et leur plan de financement (coût estimé : 600 000 € financés à part égale entre les collectivités),

- a décidé de solliciter le versement des subventions des partenaires (CAGB, Département et Région),

- a décidé d'attribuer des subventions à l'Office du Tourisme et aux organisateurs des manifestations sportives «aux détours du Tour» :

* Office du Tourisme	4 000 €
* Comité Régional de Cyclisme	100 €
* BRC Cyclisme	700 €
* Entente Cycliste Chemaudin	700 €
* Amicale Cycliste Besançon (3 manifestations)	2 700 €

Ressources Humaines

20. Emploi de Conservateur en chef du patrimoine – Directeur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Inscription sur la liste des établissements dans lesquels peut être créé cet emploi

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer, pour la Direction du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie un emploi de conservateur en chef du patrimoine et de demander son inscription sur la liste correspondante dressée par arrêté interministériel.

21. Emploi de journaliste – rédacteur en chef de BVV – Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de pourvoir l'emploi de journaliste-rédacteur en chef de BVV à temps complet (agent contractuel ; contrat de 3 ans maximum),
- a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Patrimoine

22. Groupe scolaire de Saint-Claude – Restructuration et extension – Transaction avec le GROUPE 1000/VERRAZZI

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les dispositions de l'accord amiable entre le groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000/VERRAZZI et la Ville de Besançon,
- a autorisé M. le Maire à signer la transaction à intervenir au terme de laquelle la Ville versera pour solde de tout compte au groupement d'entreprises solidaires GROUPE 1000 les sommes suivantes :

- * lot n° 1 gros-œuvre : 6 752,93 € TTC,
- * lot - Lot n° 5 Cloisons – Doublage - Peinture : 3 937,57 € TTC
- * Lot OPC : 431,28 € TTC

soit un montant total de 11 121,78 € TTC et acceptera de retenir le mois d'exécution des travaux pour la revalorisation des paiements.

23. Mise aux normes des trois cuisines centrales – Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre - Paiement d'une indemnité forfaitaire à AC2R

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec AC2R,
- a autorisé M. le Maire à verser les indemnités diverses au titre de la résiliation à l'entreprise, soit 7 864,90 € TTC (hors révision).

24. Citadelle de Vauban – Restauration de la charpente, de la couverture et de la maçonnerie haute du bâtiment Front de Secours – Poursuite de l’opération – Tranche conditionnelle de travaux 2004 – Avenant à la convention passée avec l’Etat, maître d’ouvrage de l’opération

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d’autoriser M. le Maire à signer l’avenant à la convention confiant à l’État la maîtrise d’ouvrage du suivi de l’opération, suivant le projet architectural et technique élaboré par P. BARNOUD, ACMH, pour la partie travaux relative à la tranche conditionnelle,

- a décidé d’assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville, soit 101 000 €, sur les BP 2004 et suivant.

25. Aménagement du parc zoologique de la Citadelle – 3^{ème} tranche – Cession du marché de maîtrise d’œuvre du Cabinet d’études et d’ingénierie GILLOT JEANBOURQUIN à la CEI GILLOT JEANBOURQUIN

A l’unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- la substitution du Cabinet d’Études et d’Ingénierie GILLOT JEANBOURQUIN à la SARL CEI GILLOT JEANBOURQUIN dans les droits et obligations résultant du marché de maîtrise d’œuvre relatif à l’aménagement du parc zoologique de la Citadelle – 3^{ème} tranche pour les missions Économie de la construction et ordonnancement, pilotage et coordination,

- M. le Maire à signer l’avenant tripartite à intervenir entre le Cabinet d’Études et d’Ingénierie GILLOT JEANBOURQUIN, la SARL CEI GILLOT JEANBOURQUIN et la Ville de Besançon.

26. Avenant au bail emphytéotique du 1^{er} octobre 1984 liant le Sport Nautique Bisontin et la Ville de Besançon

A l’unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le SNB l’avenant au bail à intervenir dont les principales dispositions portent :

- sur la responsabilité exclusive du SNB dans la mise en œuvre de ces différentes activités,

- sur la suppression de certaines clauses imposant au SNB des sujétions de service public, ces clauses étant depuis de nombreuses années tombées en désuétude.

27. Patinoire La Fayette - Action en justice contre la Compagnie d’Assurances AXA France refusant la prise en charge d’un sinistre

A l’unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager un recours devant le Tribunal Administratif visant à faire reconnaître les droits de la Ville dans le dossier l’opposant à la Compagnie d’Assurances AXA France.

28. Sinistres Chalet 26 rue Fontaine Ecu et Maison de la Grette rue Brulard – Encaissement et réaffectation des indemnités de sinistre – Modification de la délibération du 29 mars 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de réaffecter comme suit l'indemnité de sinistre de 59 876 € versée par la Compagnie d'Assurances pour le sinistre du chalet 26 rue de Fontaine Ecu :

* 6 094 € (honoraires d'expert) au chapitre 011.020.6226.20000

* 53 782 € (travaux) au chapitre 23.422.2313.90006.33000,

et modifier en ce sens la délibération du 29 mars 2004.

- a décidé de réaffecter comme suit l'indemnité de sinistre de 16 127 € versée par la Compagnie d'Assurances pour le sinistre de la Maison de Quartier de la Grette :

* 2 301 € (honoraires d'experts) au chapitre 011.020.6226.20000

- 13 826 € (travaux) au chapitre 23.63.2313.99015.33000.

et modifier en ce sens la délibération du 29 mars 2004.

29. Bâtiment 6 rue Mégevand – Dégât des eaux du 4 août 2003 - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement de l'indemnité de sinistre de 1 967,43 € versée par l'assurance et décidé de la réaffecter en dépenses.

Culture

30. Musée du Temps – Système de détection intrusion - Transaction à intervenir avec la société chargée des travaux et l'équipe de maîtrise d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe d'une résolution amiable destinée à mettre fin au litige qui oppose la Ville aux entreprises CERBERUS SIEMENS, au BET CORNET et Mme GIROUD, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

- a approuvé les protocoles transactionnels à conclure :

* d'une part entre la Ville et les Sociétés CERBERUS SIEMENS aux termes duquel ces sociétés s'engagent à réaliser un audit complet du système, à remédier à tous les dysfonctionnements dénoncés par la Ville et/ou repérés au cours de l'audit, à réaliser les travaux, à fournir à la Ville la documentation correspondante, à délivrer à la Ville, après travaux, le certificat APSAD prévu au marché initial et à réaliser un constat de parfait achèvement de travaux de la totalité de l'installation de la tranche 1 au plus tard fin septembre 2004 et accorder, à compter de cette date, une garantie commerciale d'un an (pièces et main d'œuvre gratuites),

* d'autre part entre la Ville et le BET CORNET par lequel ce dernier s'engage à valider les propositions de réparation de SIEMENS CERBERUS et à en vérifier la parfaite mise en œuvre sur site, ces prestations étant financièrement à sa charge,

- a autorisé M. le Maire à signer les transactions susvisées,

- a décidé le paiement des travaux à la charge de la Ville pour un montant de 1 362,14 € TTC.

31. Rencontres Jeune Création – Attribution de subventions (modifications)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'annuler les subventions à la Grosse Entreprise, à la Compagnie du Courant d'Air du fait de l'annulation des spectacles programmés et à l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire (ce projet retrouvant une gestion municipale),

- d'allouer une subvention de 800 € à l'association «La Rue Rôle» et de 3 500 € à l'association «Découvert Autorisé» pour la réalisation de spectacles.

32. Restauration des orgues - Programme 2004 et plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les programmes de restauration des orgues de la Basilique Saint-Ferjeux, de l'Église Saint-Louis de Montrapon, de l'Église Saint-Pierre, du Temple du Saint-Esprit, de l'Église Saint-Maurice et de l'Église Sainte-Madeleine estimés à 81 312 €,

- a décidé de solliciter les participations financières de l'État, du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté.

33. Contrat de Ville – Fonds d'intervention culturelle – Adoption de projets – Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté des projets à thématique culturelle pour un coût global de 46 277 € et a décidé de verser dans ce cadre des subventions aux associations suivantes :

Théâtre de l'Espace «Traces du Quotidien»	10 345 €
MJC Palente «Mémoire et Utopie»	18 000 €
Association Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	6 000 €
«Intervention Artistique sur le Quartier des Clairs-Soleils»	

Politique de la Ville

34. Animation des quartiers – Avenants programmatifs 2004 avec les associations conventionnées ASEP du FJT, MJC de Palente, le Comité de Quartier Rosemont-St-Ferjeux, la MJC Besançon/Clairs-Soleils, le FJT Les Oiseaux et le CRIJ de Franche-Comté – Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer les avenants programmatifs 2004 avec l'ASEP du FJT, la MJC de Palente, le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, la MJC Besançon Clairs-Soleils, le FJT «Les Oiseaux» et le CRIJ,

- a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 45 735 € au Comité Rosemont/Saint-Ferjeux pour sa programmation d'actions en direction des habitants Amitié, une subvention de 1 065 € au Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger Ikor», et une subvention de 6 722,19 € à la MJC Palente pour son secteur Enfance.

N'ont pas pris part au vote M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. GHEZALI.

35. Opération ALTER-EGAUX – Organisation de la première édition - Conventions avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 39 905 € financés par l'État (4 000 €), la CAF (13 820 €) et la Ville (10 425 €), le Département du Doubs étant sollicité à hauteur de 6 660 €,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures prestataires de services et les différents porteurs de projet engagés dans le cadre de cette manifestation,

- a décidé de verser aux équipes des bonifications suivant leur classement (somme globale de 4 500 €).

36. Contrat de Ville – Contrat temps libres – Seconde répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes pour le financement d'actions de loisirs pour les enfants et les adolescents :

Association	Action	Montant
Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	N° 34 – CLSH été 4/12 ans à St-Ferjeux	473 €
	N°37 – Animation globale adolescente St-Ferjeux Amitié	907 €
MJC Clairs-Soleils	N°68 – Centre de Loisirs Pré-ados et ados	1 720 €
MJC Centre Social Palente Orchamps	N° 172 – Petites vacances MJC Palente	430 €
ALED	N° 185 – CLSH Enfants Handicapés	2 000 €
TOTAL		5 530 €

N'ont pas pris part au vote M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme MENETRIER, Mme PRESSE, M. MEDJALDI.

Conventions

37. Réseau d'assainissement et poste de refoulement des eaux usées de la commune de Serre-les-Sapins – Exploitation par le service Assainissement de la Ville de Besançon – Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec la commune de Serre-les-Sapins pour l'exploitation de son réseau d'assainissement et de son poste de refoulement des eaux usées par le service d'Assainissement de la Ville de Besançon aux conditions suivantes :

- forfait annuel de 9 800 € HT + facturation des interventions ponctuelles pour le réseau d'assainissement,

- forfait annuel de 3 800 € HT + facturation des interventions ponctuelles pour le poste de refoulement des eaux usées.

38. Direction de l'Eau - Groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule – Renouvellement de la conduite d'adduction de Thise – Fort Benoît, dans l'emprise du futur giratoire des Marnières Sud – Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule, qui permettra de réaliser les travaux en fouille commune et limiter ainsi les difficultés d'intervention liées à la circulation,

- a autorisé M. le Maire à engager, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, les procédures de consultation nécessaires à la passation des marchés liés aux travaux et à signer les marchés à intervenir.

N'ont pas pris part au vote M. FUSTER, Mme DAHAN.

39. Création d'un réseau d'information de proximité «Espace Info énergie Ville de Besançon» - Convention de partenariat avec le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la création d'un réseau d'information de proximité «Espace Info Énergie Ville de Besançon»,

- a décidé le versement au Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE), qui assurera la gestion de cette structure, de deux subventions de 5 000 € (investissement) et de 10 000 € (fonctionnement) au titre de 2004,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

40. Mise à disposition d'une psychologue du Centre d'Action Médico-Social Précoce au profit des crèches et haltes-garderies municipales – Avenant à la convention du 24 juin 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le CAMSP fixant les modalités de versement de la participation financière de la Ville dans le cadre de cette mise à disposition, à savoir :

- premier versement semestriel basé sur le montant de l'année précédente,

- second versement prenant en compte le coût de la variation de la rémunération de la psychologue.

41. Contrôle microbiologique des repas produits en crèches – Avenant à la convention du 27 juillet 2002 passée avec l'Institut Pasteur de Lille

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Institut Pasteur de Lille, prenant en compte le changement de fréquence des analyses et leurs nouveaux tarifs.

Forêts – Espaces Verts

42. Forêts communales – Convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouvelles modalités d'intervention de l'Office National des Forêts dans les forêts communales et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

43. Jardins familiaux – Convention au profit de l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et environs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de continuer à confier la gestion des jardins familiaux à l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et Environs, et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

N'ont pas pris part au vote Mme PRESSE, Mme DAHAN, Mme FALCINELLA.

Urbanisme - Logement

44. Zone d'activité de Trépillot – Résorption de friche urbaine et aménagement foncier – Modification du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement de ce projet d'aménagement qui s'établit comme suit :

Participation de l'État (FNADT)	124 148 €
Participation du Conseil Régional de Franche-Comté	119 899 €
Participation du Conseil Général du Doubs (CITE / FDAVE)	109 000 €
Participation de la CAGB	89 996 €
Part de la Ville	<u>110 761 €</u>
TOTAL TTC	553 804 €

45. ORU Clairs-Soleils – Aménagement de la place centrale – Choix du lauréat

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre LHOMME-NECTOUX atelier de la Pluie et du Soleil et a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

- a décidé d'attribuer une indemnité (prévue dans le cadre du concours) de 19 230,77 € HT à chacun des candidats.

46. Opération Les Hauts du Chazal – Désignation des représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres spécifique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Michel ROIGNOT et Mme Nicole DAHAN pour siéger en qualité de membres titulaires à la commission d'appel d'offres spécifique et Mme Danièle POISSENOT et Mme Corinne TISSIER en qualité de membres suppléants.

47. PAE Châteaufarine – Proposition de mise en œuvre

A la majorité, 8 Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'établissement du PAE de Châteaufarine,

- a décidé d'assurer la réalisation de ce programme d'équipement, à compter de la prise d'effet de son approbation dans un délai de 2 ans pour le début des travaux qui devront se terminer dans un délai de 5 ans à compter de leur engagement pour un coût estimé à 1 160 000 € valeur avril 2004,

- a décidé de solliciter la participation financière de la CAGB,

- a fixé la part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs à 80 % du coût total, soit 40,35 €/m² de SHON autorisée, cette participation se substituant à la TLE.

48. Habitat adapté – Opération d'acquisition-amélioration d'une maison rue de Vesoul – Versement d'une subvention à l'Office Public Municipal d'HLM

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

49. Opération Marché Beaux-Arts – Aménagement de la Place de la Révolution – Concours de concepteur Lumière – Désignation du lauréat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'équipe IXO-DILUVIAL-CITELUM et à verser une indemnité d'un montant de 5 000 € à chacune des deux équipes non retenues.

50. Opérations immobilières réalisées en 2003 – Rapport de synthèse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Divers

51. Acquisition d'emplacements de parking au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir 20 emplacements de parkings extérieurs et 11 emplacements de parkings en sous-sol, afin de clore l'opération d'aménagement de la zone industrielle de Palente (coût de cette acquisition : 34 297 €).

N'ont pas pris part au vote M. le Maire, M. FUSTER et M. CHEVAILLER.

52. Affaires diverses – Question orale de M. Jean ROSSELOT, Conseiller Municipal sur les découvertes archéologiques

M. ROSSELOT a demandé quelle valorisation historique, touristique des importantes découvertes archéologiques faites récemment est envisagée et s'est interrogé sur l'opportunité d'engager une réflexion sur la valorisation d'ensemble des vestiges gallo-romains dans la Boucle.

M. le Maire a précisé que la mise en valeur des vestiges sera mise en œuvre par la Ville en partenariat avec l'État et le Conseil Général. Étant donné l'importance des mosaïques découvertes, il faudra sans doute envisager d'en présenter certaines sur place et d'autres au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Mme LEGROS, Conservateur en Archéologie, travaille actuellement avec les services de l'État et l'INRAP sur un projet d'exposition d'archéologie qui devrait aboutir d'ici 2006. Ce projet comporterait également une mise en valeur du patrimoine archéologique sur toute la ville, intégrant les vestiges non présentés et indiquant, par une signalétique les principaux sites de la ville.

M. le Maire a ajouté que l'espace d'exposition permanent d'archéologie du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie doit également être revu. Par ailleurs, une étude devrait être lancée avec l'État d'ici fin 2004 sur la mise en place de réserves communes aux musées, bibliothèques et à l'archéologie (projet de dépôt régional d'archéologie à Besançon cofinancé par l'État).

Enfin, l'objectif à long terme de valorisation de ce patrimoine archéologique est inscrit dans le projet d'agglomération.

53. Motion du Conseil Municipal de Besançon sur le projet de loi concernant EDF-GDF

M. MEDJALDI, au nom du groupe majoritaire du Conseil Municipal, a présenté la motion suivante :

«Un projet de loi est en cours d'examen, qui ouvre la voie, par une transformation d'EDF et de Gaz de France en sociétés anonymes, à une ouverture rapide du capital des deux entreprises.

Dans le projet soumis au Parlement, seule la gestion des réseaux reste dans le champ du service public et donne lieu à péréquation tarifaire. En revanche, l'approvisionnement, les économies d'énergie, la sûreté, l'indépendance énergétique et l'aménagement du territoire relèveraient désormais d'un simple contrat entre l'État et les entreprises, sans contrôle démocratique du Parlement et des collectivités locales.

Plusieurs expériences étrangères récentes montrent que la libéralisation totale et la privatisation du secteur énergétique conduisent à la fois à des hausses de prix et à une grave détérioration du service rendu aux usagers.

Le Conseil Municipal de Besançon rappelle que l'ouverture des marchés électriques et gazier au plan européen n'impose nullement une modification du statut des entreprises qui ont la charge de ces services publics. Il précise aussi que rien ne contraint à ouvrir le marché de l'énergie aux particuliers en 2007.

Le Conseil Municipal attire l'attention du Gouvernement sur l'obligation qu'il y a d'assurer toujours l'égalité des citoyens et des territoires pour ce qui concerne les énergies, ainsi que la qualité et l'avenir des missions de service public jusqu'à présent assurées par EDF/GDF. Il demande que le projet de loi soit retiré».

Après discussion, cette motion a été adoptée à l'unanimité moins 12 abstentions.

La séance est levée à 21 heures 20.

Hôtel de Ville, le 17 mai 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 17 mai 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.